



Devis n° CBRJ01297

Notre référence	PBRJ01111
En date du	17/02/2025
Suivi par	BERENQUER Delphine
Tél du client	+33 6 06 06 06 06

TYPE DEVIS

XXXXXX
38300 Bourgoin-Jallieu
France

Obsèques de XXXXX

Mise en bière
Levée de corps
Crémation

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC en euros	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		324,00		20,00
Les démarches et formalités pour obsèques locales	20,00	131,00		
Organisation des obsèques convoi local comprenant la mise en place des moyens humains et techniques pour la réalisation des funérailles	20,00	193,00		
1 Vacation de Police (zz Trésor Public - Bourgoin Jallieu 38300 BOURGOIN-JALLIEU)	0,00			20,00
Cercueil et accessoires		773,00		
1 Caches vis offerts	20,00			
* Cercueil BOUTON D'OR, en pin vernis 22mm qualité supérieur, équipé de 4 poignées, d'une cuvette biodégradable et plaque d'identification	20,00	773,00		
Total cercueil et accessoires : 773.00 € TTC				
Mise en bière et fermeture du cercueil		117,00		
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	117,00		
Cérémonie funéraire		583,00		
* Le corbillard et son chauffeur	10,00	527,00		
Le chauffeur, porteur ou brancardier à l'heure	20,00	56,00		
Crémation		49,00		712,58
Frais de crémation (La Société du Crématorium de la Métropole de Lyon 161 Boulevard de l'Université 69500 Bron) Crémation	0,00			712,58
* Urne et sa plaque d'identité URNE DISPERSION CIEL ETOILE	20,00	49,00		
Total fournitures et services TTC en euros		1 846,00	0,00	732,58

* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	1 099,17	219,83
10,00	479,09	47,91
0,00	732,58	0,00

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
2 310,84	267,74	2 578,58

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 17/02/2025, valable 30 jours à compter du 11/03/2025

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

*Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé, bon pour acceptation"*

*Signature du conseiller
Cachet de l'agence*